

## ET MAINTENANT ?

**Alain ARNAUD**  
Président du CIRIEC

La campagne électorale pour les élections présidentielles en France s'est terminée par un grand soulagement, celui de ne pas voir portée à la tête du pays la représentante d'un parti extrémiste, fondé sur la haine, le racisme, l'exclusion de l'autre, exploitant les peurs populaires. Ce qui est réconfortant, c'est l'élan républicain, à défaut de front, qui a permis ce résultat, et qui montre que les français savent dans leur grande majorité prendre leurs responsabilités face aux dangers que court la démocratie.



Pour autant, cette campagne laisse un goût amer, celui d'une grande violence entre les acteurs, celui des mensonges éhontés, des rumeurs nauséabondes et de l'utilisation malveillante des réseaux sociaux. Cela doit nous interroger pour le futur sur l'exercice de la démocratie dans nos sociétés héritières du siècle des Lumières.

Un nouveau président a donc été élu, jeune, déterminé, convaincu qu'il est nécessaire de rénover la politique, ses acteurs et ses pratiques. Pourquoi pas ? Nous lui souhaitons bonne chance et réussite dans les projets qu'il a annoncés de rassemblement et de protection.

Mais les problèmes de fond sont toujours là, et il faudra les résoudre, car à défaut, les mêmes causes produiront les mêmes effets.

Les populations sont en effet sans perspectives et inquiètes face au chômage structurel, aux risques écologiques, aux risques sanitaires, mais aussi aux risques de guerre que l'on croyait pourtant révolus, justement grâce à l'Europe. Plus généralement, la confiance s'est perdue ces dernières années au fur et à mesure du creusement des inégalités et de l'impuissance des pouvoirs publics à endiguer les crises et les injustices, quelle que soit d'ailleurs la nature du régime politique mis en place, alors même que le progrès des sciences et des techniques a été faramineux au cours de ces toutes dernières décennies.

La première des exigences est donc de redonner du sens aux politiques publiques pour que les citoyens reprennent confiance durablement en leurs institutions et leur futur.

Pour ce faire, nous invitons le nouveau président, son gouvernement et la représentation parlementaire qui les soutiendra, à peser de tout leur poids dans le concert mondial pour apporter des réponses à trois enjeux majeurs :

- redéfinir un projet européen à l'aune des grandes problématiques de ce monde que sont les inégalités croissantes, la sécurité, la préservation de l'environnement, et le faire partager par les populations auxquelles les pouvoirs politiques serinent depuis trop longtemps un discours par trop négatif sur l'Europe, pour le plus souvent se dégager de leurs responsabilités propres. Parallèlement, il faut redéfinir les modalités de la gouvernance européenne et du mandat donné par les Etats aux instances communautaires pour une meilleure appropriation par les populations et plus de démocratie. A titre d'exemple, les conditions dans lesquelles les traités commer-

ciaux transatlantiques se sont négociés, dans le dos des populations, démontrent s'il en était besoin le déni démocratique auquel nous devons faire face ;

- rétablir les règles du jeu d'une mondialisation dominée par un modèle économique et financier qui finalement se nourrit des crises en enrichissant les plus riches et en appauvrissant les plus pauvres. Il faut passer d'un modèle basé sur le dogme du marché concurrentiel à tout prix, dont la régulation est le plus souvent inopérante, d'une financiarisation spé-

culative déconnectée de l'économie réelle, à un modèle qui satisfasse les besoins des populations, un modèle qui organise les solidarités nécessaires sans renvoyer les individus au marché, qui soit garant concret de l'intérêt général, et qui sauvegarde les biens communs et l'environnement.

L'action publique, nationale et européenne, peut être soutenue dans cette voie par l'économie sociale et solidaire au travers de ses composantes, coopératives, mutuelles, associations, qui représente en Europe 10 à 12% du Produit Intérieur Brut. Non lucratives, fonctionnant démocratiquement, généralement tournées vers l'intérêt général, les organisations de l'économie sociale et solidaire représentent un bon exemple de ce que devraient être les acteurs d'un système économique tourné vers la satisfaction des besoins plutôt que vers la rémunération des capitaux investis. Au surplus, elles ont la capacité d'être des co-constructeurs des politiques publiques pour favoriser l'intérêt général, en transversalité avec le secteur public dont les moyens sont à bout de souffle ;

- garantir la souveraineté des Etats et des populations qu'ils représentent - d'une part en redonnant du sens à la notion de service public et en consolidant les moyens affectés à sa gestion, afin que non seulement « la main publique » tempère la domination de « la main invisible » du marché aujourd'hui façonné par la puissance des géants du numérique - et d'autre part en organisant avec l'Europe un puissant rapport de force pour contrer les effets nocifs d'une transformation numérique qui bouleverse nos sociétés, et pour, au contraire, s'appuyer sur les atouts qu'elle procure. Dans une approche positive, celle-là peut constituer une belle opportunité pour créer de nouvelles relations entre les individus : mise en œuvre de projets partagés, développement de l'économie sociale, organisation de nouvelles solidarités avec les réseaux sociaux, développement de la finance socialement responsable, mise en œuvre de nouveaux modes de gouvernance démocratique, etc...

C'est dans ce sens que le réseau scientifique du CIRIEC travaille, fort de quelque quatre cent universitaires qui composent ce réseau dans le monde, et des quinze sections nationales en Europe, Amérique du Sud, Canada et Japon. Il continuera de faire valoir ses recherches à la disposition des organisations publiques et privées qui partagent la conviction que les modèles économiques doivent servir les populations et non les asservir.



# Demain, c'est maintenant !

**Marcel CABALLERO**  
Vice-président du CIRIEC-France

**L**e CIRIEC inscrit sa mission de recherche et d'information dans une triple dimension :

- Il s'intéresse aux deux composantes de l'économie qui servent l'intérêt général : l'économie publique et l'économie sociale et solidaire ;

- ses travaux associent chercheurs et praticiens ;

- sa démarche, à l'échelle internationale dans le cadre de sections nationales, est à la fois scientifique (illustrer) et militante (défendre).

Nous sommes donc attentifs à l'importance que les gouvernements et les institutions internationales accordent à l'économie d'intérêt collectif.

La campagne pour l'élection présidentielle a été décevante à cet égard. Sans se risquer à une analyse comparative des programmes des candidats, on ne peut pas ne pas souligner que ni l'économie publique ni l'économie sociale n'ont occupé une place significative dans les débats\*. Et s'agissant de cette dernière, il est encore trop tôt pour préjuger de ce que fera le nouveau gouvernement. Nous en sommes donc réduits à espérer qu'à minima il ne tarde pas à mettre en œuvre les intéressantes promesses du candidat MACRON.

Nous avons relevé en effet dans le programme de *En marche !* une reconnaissance forte et des engagements précis :

• L'économie sociale et solidaire y est présentée comme « un atout pour faire réussir notre pays ... elle ancre dans le réel les valeurs républicaines. »

• L'engagement est pris de « donner aux entreprises de l'ESS les moyens de consolider leurs modèles, d'accélérer leur développement, de faciliter les coopérations, y compris avec les entreprises "classiques" et de renforcer leur capacité d'innovation », de « développer l'information, la sensibilisation des jeunes à l'ESS dans leur parcours scolaire, comme intégrer l'enseignement de l'ESS aux enseignements de l'économie. » Enfin, de « relancer un agenda européen pour l'ESS, pour assurer une reconnaissance mutuelle des entreprises de l'ESS dans l'Union. »

Des mesures concrètes sont annoncées pour « demain » :

• « un "Social BusinESS Act" qui rassemblera l'ensemble des mesures d'ordre fiscal, réglementaire et législatif permettant d'accélérer la performance économique et l'impact social et environnemental des entreprises de l'ESS, quel que soit leur statut. Il encouragera également les coopérations et regroupements qui permettront aux entreprises de l'ESS de s'insérer dans la chaîne de valeur, de changer d'échelle pour répondre à davantage de besoins sociaux et environnementaux, ou pour répondre aux exigences de la commande publique, notamment en termes de volume. »

• La prise « en compte de leurs spécificités [les entreprises de l'ESS] dans la conception de toutes les mesures de politiques de soutien aux entreprises, à la croissance et à l'emploi » ... « Mobiliser la commande publique et en faciliter l'accès à l'ESS dans une logique d'Etat exemplaire et responsable : d'ici 2022, chaque ministère devra ainsi atteindre des objectifs ambitieux en matière de recours à de la main d'œuvre en insertion, d'achats d'énergies renouvelables ou de produits en circuits courts et de sous-traitance avec les entreprises agréées ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale). L'Etat incitera les collectivités et les entreprises à en faire de même. »

• La constitution de « Joint-Venture Sociales ... fondées sur une collaboration entre association et entreprise, dont les expertises sont complémentaires. Ces nouvelles structures seront détenues à majorité par une association, qui garantira leur but non lucratif. »

• Le développement des entreprises coopératives, « comme un modèle alternatif pour l'auto-entrepreneuriat et l'économie numérique et collaborative, comme un axe fort de la politique de la reprise d'activité avec les coopératives d'activité et d'emploi. »

• Le soutien au modèle associatif : « Demain, nous proposons de donner aux associations les moyens d'assurer le développement de leurs projets. »

• Le multiplication des pôles territoriaux de coopération économique « en créant un centre de ressources national de promotion et d'accompagnement, d'échanges de bonnes pratiques. »

• La création d'« un Accélérateur National d'Innovation Sociale, axé sur les grands défis de notre société (transition écologique, la transition numérique, la jeunesse, la ruralité, l'autonomie et l'insertion sociale). »

• L'encouragement de la finance solidaire. « Demain, nous développerons de nouvelles synergies entre trois acteurs dynamiques : les philanthropes qui donnent pour soutenir l'intérêt général ; les acteurs de l'ESS qui entreprennent au service du bien commun, et les fonds qui investissent dans des entreprises soucieuses de leur impact global. »

**Bien que nous regrettions que les mutuelles soient les absentes de ces engagements pour « demain », alors que la Mutualité Française a été la seule grande famille de l'économie sociale à avoir appelé à voter pour Emmanuel MACRON, nous attendons avec attention leur mise en œuvre. Et, puisque la période des promesses est passée et celle des actes est venue, demain c'est maintenant. ▪**

\* Il convient de souligner, à cet égard, une lettre ouverte d'Emmanuel Macron <https://en-marche.fr/article/Lettre-ouverte-Emmanuel-Macron-ess> et un livret de la France Insoumise <https://avenirencommun.fr/livret-ess/>

## > La gouvernance des organisations publiques dans l'économie du 21<sup>e</sup> siècle

Conférence internationale organisée par le CIRIEC-International et le CIRIEC-France, en partenariat avec le réseau Erasmus + Jean Monnet EUSERS

Université de Rouen, 9 juin 2017



*A travers le monde, les autorités publiques, qu'elles soient nationales ou locales, sont aujourd'hui à la tête de patrimoines économiques de très grande taille. Ils contribuent à la production de biens publics, aux prestations de service public et à la satisfaction de besoins essentiels pour assurer le bien-être des populations.*

*Si les privatisations réalisées à travers le monde durant les trois dernières décennies ont réduit la taille des secteurs publics, le mouvement s'est interrompu et même inversé depuis la crise de 2008, notamment par des nationalisations qui ont visé à sauver des entreprises en difficulté et à préserver l'outil de production face au risque de cessation d'activité ou par des « remunicipalisations » visant à redonner aux décideurs une meilleure maîtrise des prestations de service public. Il s'agit pour les autorités de disposer d'outils les mettant en capacité de mener l'action publique, de conduire des politiques stratégiques au service des territoires.*

*Dans ce contexte, qui est également celui d'un tarissement des ressources publiques et de mise en place de nouvelles normes*

*de gestion publique, se pose avec une grande acuité la question de la bonne gouvernance des organisations publiques pour servir au mieux l'intérêt général.*

*Le CIRIEC a, depuis 2012, mené dans cette perspective plusieurs programmes de recherche sous l'égide de sa Commission scientifique internationale « Entreprises publiques – Services publics » et en France par sa Commission scientifique « Economie publique ».*

*Au plan international, ses activités de recherche ont été menées, depuis 2014, en lien avec le réseau Jean Monnet EUsers (Programme « Les services d'intérêt général dans l'UE : une perspective citoyenne sur l'alternative public-privé »), réunissant six universités et financé par l'Union européenne.*

*La conférence internationale a pour objet de présenter les résultats des recherches et de mener une réflexion partagée sur de nouvelles formes de gouvernance au service de l'intérêt général. Elle réunit ainsi décideurs publics, dirigeants d'entreprises, universitaires pour débattre de questions essentielles pour la bonne gouvernance de l'action publique.*

### Programme

#### Ouverture de la Conférence

- Joël ALEXANDRE, Président de l'Université de Rouen Normandie (France)
- Françoise GUEGOT, Vice-présidente chargée de l'enseignement supérieur du Conseil Régional de Normandie (France)

#### Séance plénière 1

- Philippe BANCE, Université de Rouen et Président du Conseil Scientifique international du CIRIEC (France)
- Massimo FLORIO, Université de Milan, Coordinateur du réseau Jean-Monnet EUsers et Président de la Commission scientifique internationale Entreprises Publiques – Services publics du CIRIEC (Italie)

#### Grand témoin

- Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. (France)

#### Séance plénière 2

- Marie-Christine VERGIAT, Membre du Parlement européen – GUE (France)
- Représentant de l'Agence des Participations de l'Etat (APE) : Lucie MUNIESA, Directrice Générale-Adjointe de l'Agence ou Marc De LEPINAU, Secrétaire Général de l'APE (France)
- Jean-Luc LEGER, Président du CESER Normandie (France)

#### Lunch sur place

##### Atelier A – Modèles d'organisation des services publics : Régulation et missions publiques

- Bernard BOLLY, Directeur de Form'Action André Renard – FAR (Belgique)
- Michel PAPAUD, Directeur général des Services de Grenoble-Métropole, ancien Préfet des Alpes de Haute-Provence
- Francesco TIMPANO, Premier adjoint au Maire de Piacenza, Université de Piacenza (Italie)

##### Atelier B – Ressources pour des services de qualité : financement, ressources humaines, participation des usagers

- Massimo CINGOLANI, Banque européenne d'investissement (BEI) (Luxembourg))
- Thierry MIGNAUW, ancien Directeur de SNCF-Réseaux (France)

Clôture par Alain ARNAUD, Président du CIRIEC-International, Philippe BANCE, Jacques FOURNIER, président d'honneur du CIRIEC-France.

La veille de la Conférence, le 8 juin, se tiendra un séminaire international du réseau EUsers (Services of general interest in the EU: a citizens' perspective on public versus private provision) réunissant six universités européennes dans le cadre du programme Jean Monnet financé par l'UE.

Ce séminaire international est le premier d'une série des trois, relatifs à la présentation de contributions pour la réalisation d'un *Handbook* (destinés à des étudiants avancés, universitaires et public averti) consacré aux Entreprises publiques. Le deuxième séminaire se tiendra à l'université de Milan, les 22 et 23 juin 2017. Le troisième à l'université d'Ottawa, les 2 et 3 novembre 2017.

> Inscription : <https://www.research.net/r/HHLKBLK>



## > Colloque « Bien vieillir avec le numérique » Prix Cigalades 2017

Avec les associations GALILEE.sp et AD-PA, le CIRIEC-France a co-organisé le 9 mai dernier un colloque sur le thème « Bien vieillir avec le numérique » dans le cadre des Cigalades 2017.

Trois heures de débat pour s'intéresser aux potentialités d'amélioration des conditions de vie des personnes âgées grâce aux outils et applications innovants fournis par le progrès technologique et destinés à préserver l'autonomie des personnes âgées.

Dans un premier temps, après quelques mots d'introduction par **Catherine GRAS**, fondatrice de Galilée.sp, **Jérôme PIGNIEZ**, spécialiste de la silveréconomie a présenté les enjeux du numérique dans le contexte du vieillissement de la population, en mettant en évidence l'intérêt des nouvelles technologies pour faciliter les conditions de vie des personnes vieillissantes, mais aussi les dérives auxquelles cela pourrait conduire.

**Guénaëlle HAUMESSER**, directrice de Générations Mutualistes a présenté les retours d'expériences menées dans le réseau de la Mutualité Française, et **Armel DE LESQUEN**, cofondateur de la start-up Famileo a fait part de la mise en œuvre concluante d'un applicatif très intéressant destiné à maintenir le lien familial et intergénérationnel avec un proche hébergé en EHPAD, et qui rencontre du succès auprès des familles.

**Romain GIZOLME**, directeur général de l'association des directeurs d'établissements pour personnes âgées et le docteur **Benjamin RIMAUD**, médecin coordonnateur d'un Ehpad de la Mgen, ont souligné l'importance de prendre en considération les souhaits à 80% des personnes âgées de rester à leur domicile, mais aussi d'améliorer la prise en charge de celles devenues très dépendantes et de faciliter la vie des aidants.

**Michel PAPAUD**, Directeur Général des Services de Grenoble-Alpes- Métropole a évoqué la nécessité pour les collectivités locales d'apporter des solutions globales en proximité pour

satisfaire les besoins sociaux des populations, en favorisant les partenariats non-lucratifs susceptibles d'être mis en œuvre.

En conclusion des débats, **Jean-Manuel KUPIEC**, directeur-général adjoint de l'Ocirp et délégué général du Ciriec-France, a rappelé que la loi d'adaptation de la société au vieillissement ne se limitait pas à la question de la perte d'autonomie des personnes âgées, mais concernait l'ensemble de la société, et la place que cette société entendait réserver aux personnes âgées. Pour autant, si cette loi édictait de bons principes et une volonté, il manquait les moyens nécessaires à leur concrétisation.



Puis **Alain ARNAUD**, **Yanne HENRY** et **Jacques FOURNIER** président du jury des Cigalades, ont remis les prix 2017 attribués à :

- 1<sup>er</sup> prix : **Geneviève COMPAIN** : « Proposer une continuité de parcours de vie pour les personnes en situation de handicap mental de plus de 60 ans »
- 2<sup>ème</sup> prix : **Sophie SAVEREUX** : « Offrir un accueil de jour en Ehpad pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée »
- Prix Coup de cœur : **Raphaël PERE** : « Le questionnement éthique en Ehpad : quel rôle pour le directeur ? »

## > Conférence internationale de recherche en économie sociale



Tous les deux ans, dans l'intervalle de ses Congrès internationaux, le CIRIEC organise une Conférence internationale de recherche en économie sociale. Cette manifestation réunit plusieurs centaines de participants du monde entier qui viennent y présenter leurs travaux, leurs expériences et les mettre en débat.

La dernière conférence s'est tenue à Lisbonne, du 15 au 18 juillet 2015. Y ont pris part quelque 300 participants, dans 53 ateliers thématiques. 265 communications ont été présentées.

A cette occasion, a été confirmée la tendance observée dans les précédentes conférences : la présence de nombreux jeunes chercheurs qui témoigne du dynamisme du réseau international de recherche du CIRIEC.

La sixième conférence est organisée par le CIRIEC-Brésil. Elle se déroulera à Manaus, capitale de l'État d'Amazonie, du 29 novembre au 2 décembre 2017, à l'Université Fédérale des Amazonies, sur le thème général « L'Economie sociale et solidaire, soutenabilité et innovation, face aux anciens et aux nouveaux enjeux sociaux ».

Cet événement est une initiative conjointe du CIRIEC Brésil, du CIRIEC-International et du Centre des sciences de l'environnement de l'Université fédérale d'Amazonas, par l'intermédiaire du Programme d'études supérieures en sciences de l'environnement, et d'institutions partenaires. Il proposera des tables rondes thématiques, des ateliers et des communications. Il réunira des enseignants et des étudiants des programmes d'études supérieures, des chercheurs, des membres des sections nationales du CIRIEC et du CIRIEC international, des experts d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, des dirigeants et des entrepreneurs, des responsables de communautés locales ainsi que des enseignants et étudiants.

Ces rencontres permettront l'échange, l'émergence et le renforcement des réseaux de coopération et élargiront la diffusion des connaissances générées dans le monde entier.

Les chercheurs intéressés à présenter une communication ou à coordonner un atelier consacré à un thème spécifique sont invités à soumettre une proposition (150 mots maximum). Les résumés pourront être rédigés en français, anglais, espagnol ou portugais.

La recherche « **Les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les entreprises publiques, vecteurs de la transformation de l'Etat stratège pour un changement de modèle de développement** », réalisée par le CIRIEC-France à la demande du ministère de l'Economie et des Finances, a montré que les partenariats entre l'économie publique et l'économie sociale et solidaire sont nombreux mais mal documentés.

Comment s'organisent ces partenariats ? Quels en sont les résultats ? Quelles sont les raisons des succès mais aussi des échecs ? Sont-ils toujours dénués d'arrière-pensées ? Existe-il pour l'ESS un risque d'instrumentalisation ?...

La présentation des partenariats ambitionne d'apporter quelques réponses.

## Une initiative structurante ESS/Collectivités publiques/Territoires :

### la Fabrique des Territoires Innovants



Comment une mutuelle peut-elle susciter des initiatives de création d'activités et faciliter des synergies entre différentes formes d'économie sociale et solidaire sur un territoire ? Cette question a conduit la **Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN)** à créer FTI, la **Fabrique des Territoires Innovants**.

Ainsi en 2014, à l'initiative de Franck Hertzberg et Marc Desforges, FTI se constitue, sous statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif, comme une *startup* de l'innovation sociale. Son ambition : créer des synergies entre des acteurs économiques, pas seulement d'ESS, et les territoires qui innovent pour le bien commun.

Il s'agit de faciliter la coopération entre des acteurs "industriels" (ex : la MGEN), des acteurs publics (collectivités territoriales principalement), des acteurs de la recherche (EMLyon, UNILIM, etc.), le monde associatif, les étudiants, les porteurs de projets, d'autres *startups*, les pôles de compétitivité, etc., en les accompagnant dans le développement de leurs idées, en alimentant la réflexion commune sur les outils, les méthodes et les initiatives les plus efficaces pour résoudre de manière collective les problèmes sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques auxquels notre société fait face, et pour générer des entreprises rentables qui améliorent le bien-être de tous. (Par exemple, les chercheurs bénéficient d'un accès privilégié aux territoires innovants et aux acteurs qui y participent, ainsi que d'un financement d'une partie de leurs travaux de recherche, pendant que les "industriels" profitent d'innovations financières développées au sein de La Fabrique

ou que les collectivités jouissent de son soutien en termes d'outils et de méthodes d'accompagnement dans leur politique d'innovation stratégique et sociale, etc).

La Fabrique des Territoires Innovants a donc pour vocation de créer une activité économique à impact social sur le territoire par des programmes d'actions, de recherches et de recherches-actions, et de favoriser la création et l'animation des structures innovantes de développement économique sous forme de SCIC ; elle se réclame pleinement de l'ESS, même si ses actions mobilisent des acteurs capitalistes. FTI plaide pour une transition sociale de l'économie, pour l'idée que toutes les entreprises puissent travailler ensemble, transformer l'action des acteurs publics, des acteurs privés lucratifs, et des acteurs privés non lucratifs. En un mot, agir ensemble, dans les mêmes organisations, afin de former des entreprises sociales et collaboratives.

La Fabrique œuvre ainsi à la création de pôles territoriaux innovants en mettant en réseau collectivités, entrepreneurs sociaux, investisseurs et chercheurs. (À Guéret, par exemple, cette méthode a donné jour à la Scic InnoVill'âge, qui œuvre à l'autonomie des personnes à domicile).

Le mode de gouvernance soutenu et pratiqué par la FTI va dans le même sens que celui développé par l'ESS depuis 150ans : *l'entreprise pour tous et l'entreprise par tous*. Seulement, la réflexion de l'ESS est plus poussée dans la mesure où les individus, usagers, citoyens et consommateurs sont impliqués dans tous les processus de gestion de l'entreprise et d'innovation, et doivent aussi participer à la prise de décision.

En résumé, le travail de La Fabrique des Territoires Innovants consiste à renouveler à la fois l'approche du service public et l'approche de la création de d'activité économique et du social.

#### Grand Prix AEF pour le dispositif de formation de la MGEN

Le dispositif de formation développé par la MGEN et l'université du Mans vient de recevoir le Grand Prix de l'AEF\*, agence d'informations spécialisées, dans la catégorie Formation continue. Ce dispositif permet à des collaborateurs de la mutuelle d'obtenir le master de l'ESS via une VAE totalement intégrée dans un parcours individualisé, modulaire, certifiant et capitalisable, mêlant également formation qualifiante et formation certifiante. Ce dispositif s'appuie, entre autres, sur un ENT VAE (espace numérique de travail) mis en place pour l'occasion.

Aujourd'hui, le dispositif concerne les délégués de la MGEN. Il pourrait à moyen terme être proposé à d'autres acteurs du champ de l'ESS.

\* AEF Enseignement/Recherche suit l'actualité des questions d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche à travers 4 domaines : Education et Jeunesse - Enseignement supérieur - Recherche et Innovation - Cursus et Insertion. AEF Enseignement/ Recherche constitue un outil d'information et de veille pour les professionnels.



## Les associations : supplétives ou partenaires ?

**Jean-Louis CABRESPINES**

Président du Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS de 2010 à 2016  
Membre du Comité Economique, Social et Environnemental

**N**ous avons évoqué, à plusieurs reprises, combien les relations entre les entreprises publiques et les pouvoirs publics avec les entreprises privées à but non lucratif devaient être avant tout des relations de partenariat plutôt que des relations de commanditaire à prestataire.

Cette manière de concevoir le travail dans les territoires est d'autant plus vraie que les protagonistes peuvent être multiples et ne pas avoir des préoccupations identiques. Une illustration vaut mieux que de grands principes ou de grandes déclarations.

Voici cinq ans, une fédération d'éducation populaire répond à un appel à marché public émanant d'une commune pour la gestion d'une base de loisirs dans une petite ville, en bordure d'une rivière. Le choix de la commune pour cette association conduit cette dernière à développer ses activités éducatives, environnementales et sportives, à proposer des services, tant locaux que départementaux, donnant satisfaction à tous, prenant en compte la réalité de ce territoire. La situation internationale provoque un afflux de personnes migrantes qui amène le gouvernement à rechercher des solutions pour l'hébergement et l'insertion de ces personnes. Parmi elles se trouvent de nombreux mineurs pour qui des solutions adaptées doivent être trouvées. La fédération d'éducation populaire est alors réquisitionnée pour accueillir vingt six mineurs, ce qu'elle fait en accord avec la municipalité.

Cette fédération avait déjà agi en ce sens, antérieurement, avec succès, obtenant des solutions pour la majorité des publics accueillis. Elle avait, pour ce faire, créé des programmes adaptés, professionnalisé ses personnels, mis en place les conditions d'accueil et d'insertion, engagé des procédures d'apprentissage avec des associations amies,... Seulement, lors de ce nouvel accueil, l'Etat a décidé qu'elle n'agirait pas seule. L'hébergement et la nourriture seraient son affaire, la pédagogie et toutes les démarches administrative, d'apprentissage, d'insertion,... seraient l'affaire d'une association nationale spécialisée dans l'accueil d'adultes migrants avec laquelle l'Etat a signé globalement et la fédération locale n'aurait qu'à se plier à ses exigences.

Inutile de dire que cela ne se passa pas bien, avec des carences dans l'encadrement, des erreurs pédagogiques importantes du fait de la méconnaissance de ce que sont les publics jeunes adultes, des manques d'activités notables, des apprentissages non aboutis, des dégradations importantes de l'environnement et des locaux. Et la fédération d'éducation populaire, responsable devant la municipalité, doit rendre des comptes, risque de ne pas être retenue lors du renouvellement du marché public et doit remettre en état les locaux dégradés. Bien entendu, cela se termine par une demande d'indemnisation faite à l'organisme national chargé de l'accueil de migrants et une perte de confiance de certains partenaires.

Ce récit est éclairant à plusieurs titres :

- La loi NOTRe a donné à chaque collectivité territoriale des compétences. Mais une telle répartition n'a pas vraiment prévu les conditions d'un travail commun sur une même problématique.

Il serait sans doute important que sur des sujets sensibles avec des implications fortes en matière de gestion de situations des personnes, une concertation se mette en place et que les actions se fassent au mieux des intérêts de chacun. Cela ne veut pas dire que cette concertation n'ait pas eu lieu, cela veut dire qu'elle s'est mal faite.

- Au-delà de la question des relations entre collectivités, c'est bien dans un travail avec l'ensemble des structures intéressées que la concertation devrait se faire, en tenant compte de ce qu'est le territoire, la connaissance qu'en ont ceux qui y agissent, les moyens déjà existants.

- Le fait de confier, au titre d'une négociation nationale d'urgence, une mission de service public à un organisme qui n'a aucune connaissance du territoire d'implantation, qui n'a pas forcément des personnels en mesure de répondre, qui n'a pas les moyens humains et matériels de porter un tel accueil, qui refusent toute intervention autre que leurs propres ordres internes, tout cela ne peut que conduire à une difficile prise en charge.

- Parallèlement, le fait de laisser de côté une association départementale qui a une antériorité tant en matière pédagogique qu'éducative ou de connaissance du territoire conduit à une obligation de débauche ou de reclassement de personnel, à une inutilisation de compétences, à une perte de partenariats locaux.

- Une mission de service public partagée doit se faire dans la concertation et sur la base d'un projet commun élaboré par toutes les parties.

Ces quelques réflexions sont à analyser au regard de ce que nous disons de la complémentarité entre les politiques publiques et les entreprises de l'ESS. Une fois de plus, redisons-le, le partenariat ne pourra exister que si chacune des parties tient compte de l'autre, que si les pouvoirs publics ne considèrent pas les associations comme des supplétifs à leurs politiques ou comme des prestataires des commandes qu'ils passent.

La vie des territoires passe aussi par une connaissance de ce que sont les tenants et aboutissants de la réalité territoriale. La fusion des régions montre chaque jour combien il est difficile de faire vivre ensemble quelquefois des personnes et des structures inscrites dans leurs territoires respectifs. C'est encore plus vrai lorsque des organismes nationaux viennent pour imposer leur façon d'intervenir.

Le partenariat public-privé non lucratif ne peut se faire que par un respect mutuel et une concertation de tous les instants. Les entreprises de l'ESS l'ont bien compris, inscrites qu'elles sont dans les logiques de développement local dans leur lieu d'implantation. Il revient donc à chaque niveau de pouvoirs publics, Etat comme collectivités territoriales, de mener une politique concertée pour que chacun puisse œuvrer dans son champ de compétence sans interférence, pour l'intérêt des missions de service public et pour qu'elles répondent réellement et efficacement aux besoins exprimés.





# S'exprimer avec clarté et détermination

Jean-Philippe MILÉSY

Délégué général de Rencontres Sociales

**N**ous serons encore, à l'heure où cette lettre paraîtra, au cœur du bouleversement ouvert par les élections présidentielles et alors que se déroulent les élections législatives.

Quelle part l'ESS aura-t-elle eu dans ces débats pourtant fort impliquant pour notre avenir ? Hélas très faible, et pas à la mesure de ce que nos mouvements peuvent représenter pour une sortie de crise revendiquée par tous les protagonistes politiques.

Quid de la place des Coopératives dans le renouveau du paysage entrepreneurial, dans de nouvelles approches du travail ? Quid de la place des Mutuelles dans la prévention, dans l'accès de tous aux soins, dans le bien être, le bien-vivre de chacun face à une société pathogène ? Quid des associations qu'il s'agisse de la défense des droits, de l'éducation populaire, du développement du lien social, du combat environnemental ? Quid des politiques territoriales auxquelles les entreprises de l'ESS sont étroitement liées ? Quid des initiatives citoyennes collectives, de leur potentiel d'innovation et de transformation ?

Beaucoup de nos amis ont regretté que Benoît Hamon, qui s'était engagé dans notre secteur et y avait acquis une certaine légitimité, se révèle d'une grande timidité en la matière. Il a préféré d'autres thèmes.

Le livret « ESS » de la France Insoumise, fruit de longues et ardues discussions pour ne pas parler de disputes, et empreint qu'il pouvait être des convictions étatistes de certains penseurs du mouvement, n'a été publié que quelques jours avant le premier tour, insuffisamment pour susciter un vrai débat.

La « Lettre à l'ESS » d'Emmanuel MACRON, le nouveau président, ne manque pas de pertinence, mais l'insertion dans la liste des entreprises de l'ESS de « sociétés commerciales » (et même pas d'« entreprises sociales ») comme l'éloge des financements privés à « impact social » montrent la réalité d'une approche libérale. (Cf l'article de notre ami Marcel CABALLERO).

En face, peu sinon rien chez le candidat de la droite, et un investissement associatif (principalement environnemental,

culturaliste ou caritatif) dont il faut nous inquiéter de la part du FN. Bien peu de chose en fait.

Et il y a peut-être pis : alors que les très contestables institutions de la Vème mettaient, une fois de plus, les Français devant un choix déplaisant mais sans équivoque entre un candidat de l'arc républicain (aussi libéral soit-il) et la représentante d'une forme maquillée du populisme fascinant, les grandes familles de l'ESS ont marqué bien peu de détermination.

Si Thierry BEAUDET, en tant que président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, s'est clairement prononcé pour faire barrage à l'extrême-droite et la Fédération des Mutuelles de France a clairement exprimé un vote, non d'adhésion mais de raison, au candidat de « En Marche », les autres grandes familles (CoopFR ou le Mouvement associatif par exemple) se sont contentées, tout en rappelant certaines valeurs, d'un appel à voter !

Je me suis vu dire par une amie que l'absence d'une vraie prise de position tenait, au sein de son mouvement, à la prise en compte de militants de la France Insoumise ! A l'inverse, un autre acteur rencontré m'a expliqué que dans son mouvement il y avait aussi des électeurs du FN !

Ce manque de clarté ne laisse rien augurer de bon.

On objectera, *ex post*, que « la cause était entendue », mais que se serait-il passé dans le cas contraire ?

Dans la mesure où la volonté de faire progresser notre société serait partagée par tous ses acteurs, ce dont on peut hélas douter, l'ESS ne pourra mobiliser les potentiels qui sont les siens pour une transformation économique, sociale, démocratique et environnementale, selon ses valeurs et principes, qu'en retrouvant les engagements « politiques » de ses fondateurs, la conscience claire des besoins de la foule de ses mandants (adhérents, sociétaires, militants, bénévoles).

Nos mouvements sont prompts à demander l'engagement de ceux qui les composent, et en cela ils ont raison. Encore faut-il que quand des choix aussi importants que celui auquel nous avons été (hélas encore) confrontés, les mouvements s'expriment avec clarté et détermination. ■



*« Le contrat de fédération, dont l'essence est de réserver toujours plus aux citoyens qu'à l'Etat, aux autorités municipales et provinciales plus qu'à l'autorité centrale, pouvait seul nous mettre sur le chemin de la vérité »*

(Du principe fédératif)

Pierre-Joseph PROUDHON (1809-1865)

**Les contributions aux Brèves du CIRIEC-France  
sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs  
Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler librement la parole  
Les textes doivent s'inscrire dans le champ d'activité du CIRIEC :  
la recherche et l'information sur l'économie publique et l'économie sociale**

## > Le Commerce Coopératif et Associé, réalise 150 milliards de CA



Avec 150,3 milliards de chiffre d'affaires en 2016, en augmentation de 2,3 % par rapport à 2015, le **Commerce Coopératif et Associé** conforte sa place en tête du commerce indépendant en réseau et confirme son poids dans l'économie nationale (7% du PIB et 30% du commerce de détail).

Le Commerce Coopératif et Associé est un acteur clé au niveau des territoires : 32 590 entrepreneurs, 45 245 points de vente, 541 169 salariés.

Le président de la Fédération, Eric Plat, lance un appel pressant au gouvernement : « *Nous demandons à nos politiques de reconnaître les spécificités du Commerce Coopératif et Associé. Facilitez-nous également la reprise d'entreprises afin que nous puissions transmettre nos sociétés à un salarié par exemple. Sanctuarisez les allègements de charges sociales pour que nos entreprises embauchent et récompensez ceux qui font le pari de l'emploi. Enfin, accompagnez-nous pour investir. En tant que sociétés de moyens, les groupements du Commerce Coopératif et Associé ont leurs fonds propres comme leviers de développement pour leurs investissements. La pérennité de nos réseaux de points de vente dépendent de leur solidité. Aussi, soutenez-nous en exonérant toutes les PME de l'impôt sur les sociétés lorsque les résultats sont remontés en réserve et conservés pendant cinq ans. Le Commerce Coopératif et Associé a un pouvoir d'opinion sur la croissance française alors écoutez-nous, consultez-nous et investissez sur le leader du commerce indépendant organisé.* »

> Pour en savoir plus : [www.commerce-cooperatif.fr](http://www.commerce-cooperatif.fr)

## > Coopération entre associations et collectivités



Au cours du quinquennat de François Hollande, plusieurs mesures ont été lancées pour développer les relations entre les associations et les collectivités territoriales : charte des engagements réciproques ([charte des engagements réciproques](#)) rapport sur la simplification, circulaire sur la subvention ([circulaire du 29 septembre 2015](#))...

A ce jour, ces mesures se sont traduites par de nombreuses initiatives mais qui ont produit peu d'effets et n'ont pas trouvé un début d'application dans beaucoup de territoires, elles.

> [Lire la suite](#)

## > Le B20 soutient les coopératives



Le dernier sommet du **B20\*** qui s'est déroulé à Berlin, les 2 et 3 mai, sous la devise « *Résilience, responsabilité, réceptivité – Vers une économie mondiale durable et orientée vers l'avenir* », a adopté une série de recommandations en matière d'innovation, de croissance économique et de création d'emplois.

Les documents finaux font à plusieurs reprises référence aux coopératives, en particulier ceux sur les PME et sur la politique en matière d'emploi et d'éducation qui soulignent l'importance du modèle coopératif dans ces domaines.

\* Le B20, pour Business 20, est un lieu d'expression et d'échange d'opinions de la communauté des affaires au niveau international qui se réunit en amont du [G20 Site officiel du B20](#)

> Pour en savoir plus : <http://ica.coop/fr/media/news/le-b20-apporte-son-soutien-aux-cooperatives-en-matiere-daffaires-demploi-et-deducation>

## > Promouvoir l'économie sociale et solidaire à l'école



L'économie Sociale Partenaire de l'École de la République (L'ESPER) et le Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS (CNCRESS) ont signé un protocole de coopération visant à promouvoir l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes, dans un cadre scolaire.

« *Forts d'un travail partenarial enrichi au fil des années, le CNCRESS et L'ESPER souhaitent poursuivre leur action au niveau national et dans les territoires à travers la coopération des CRESS et des correspondants régionaux de L'ESPER pour soutenir, développer et initier des actions de sensibilisation et d'éducation à l'ESS dans un cadre scolaire. Cette démarche de coopération vise notamment à :*

► *Accompagner la mise en œuvre opérationnelle des projets co-portés par le CNCRESS et L'ESPER en matière de sensibilisation et d'éducation à l'ESS et tout particulièrement les événements liés à « mon ESS à l'école », la « Semaine de l'ESS à l'école » ou bien la promotion du portail de ressources pédagogiques en ESS « Ressourc'ESS »*

► *Déployer un partenariat privilégié entre le réseau des CRESS et L'ESPER sur les questions éducatives, permettant notamment la coordination de leurs positionnements et de leurs représentations respectives dans les instances nationales et régionales en fonction de leurs domaines de compétences.* »

> Contacts presse : [laurence.delort@cncress.org](mailto:laurence.delort@cncress.org) – [juliette.perchepied@lesper.fr](mailto:juliette.perchepied@lesper.fr)



## > Manifeste pour un mouvement associatif



Acteurs au quotidien des territoires, partenaires essentiels de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques, les associations veulent prendre toute leur part dans la construction de la société de demain.

C'est ce que propose le **Manifeste pour un mouvement associatif**.

« En offrant une alternative au chacun pour soi, les associations, fortes de l'engagement bénévole de millions de personnes, n'opposent pas individu et collectif. Elles construisent une société solidaire qui fait une place à chacun. »

- > [Manifeste pour un mouvement associatif](#)
- > [Accéder au kit de communication](#)

## > La médiation numérique dans les territoires



La revue ***Communication et Management*** lance un appel à contributions pour un numéro spécial portant sur : **La médiation numérique dans les territoires : entre économie collaborative et économie sociale et solidaire**

Le choix de ce numéro de revue résulte de la volonté d'entreprendre une lecture des médiations numériques qui font « sens » et « forme » dans les politiques actuelles d'aménagement des territoires et cela à partir d'un nouveau paradigme économique qu'il est possible de situer entre une économie numérique dite collaborative et une économie davantage sociale et solidaire.

Sont attendues des propositions issues autant de réflexions épistémologiques, de débats théoriques et scientifiques, que d'observations, de descriptions et d'analyses des pratiques de terrain.

- > Date limite de réception des propositions : 30 juin 2017
- > [Lire l'appel à contributions](#)

## > Aperçu de la banque coopérative européenne



**L'Association européenne des banques coopératives** a édité une nouvelle publication sur les banques coopératives : ***Snapshot of European Co-operative Banking 2017*** (Aperçu de la banque coopérative européenne).

La publication présente l'évolution de la performance globale de 18 groupes bancaires coopératifs, dans 13 pays européens ; elle constate que « *les banques coopératives s'engagent dans des activités plus stables et dans le financement de l'économie réelle* ».

Rappelons que près de 20% des citoyens de l'UE sont sociétaires d'une banque coopérative.

- > Télécharger la publication sur <http://bit.ly/2n3ai3B>

## > L'alchimie de l'écosystème financier solidaire



Cette publication du **Labo de l'ESS** révèle l'existence d'une "zone grise dans l'offre de financement des banques". Seraient discriminées les très petites entreprises et des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Pour ces dernières, tant l'accès au prêt que la constitution de fonds propres seraient difficiles voire impossibles sans l'intervention d'organismes de financement et d'accompagnement solidaire (Ofas), tels France Active, les boutiques de gestion, Initiative France...

Sont présentés des exemples d'aides directes, d'ingénierie financière et d'intervention des collectivités territoriales : outils de prêts, les interventions en capital développement, l'abondement de plateformes de crowdfunding et d'épargne de proximité.

Quatre modes d'intervention sont analysés :

- aide à la création, à la transmission ou à la reprise d'entreprise (aide directe ou via des dispositifs d'animation)
- aides sectorielles et thématiques (formation, financement R&D)
- ingénierie financière
- financement direct d'organismes de financement solidaire.

Enfin, le Labo de l'ESS incite les collectivités à soutenir les petites entreprises de l'ESS par la mesure de l'impact social. Plusieurs démarches seraient déjà en cours : indicateurs d'innovation sociale en Picardie, base de données sur l'économie de proximité et ses impacts en Rhône Alpes... Pour les auteurs du rapport, les banques et les Ofas disposeraient de "données considérables" qu'il conviendrait d'exploiter.

- > [Le rapport et son cahier d'initiatives sur le site du Labo de l'ESS.](#)

## > Le rôle économique des fondations



L'Inspection Générale des Finances a remis son rapport « **Le rôle économique des fondations** ».

Les fondations occupent une place singulière dans notre économie : s'il en existe de nombreux types, le modèle de la fondation d'utilité publique, assorti de contraintes juridiques fortes liées à sa mission d'intérêt général, reste dominant. Dans d'autres pays européens, les fondations jouent un rôle économique plus marqué, notamment en détenant des entreprises. Ainsi, les fondations allemandes détiendraient par 100 Md€ d'actifs et les britanniques 70 Md€, contre 22 Md€ seulement

pour les fondations françaises. Surtout, plusieurs pays permettent aux fondations d'avoir un objet commercial, si bien qu'elles y sont utilisées comme outil de détention et de protection d'entreprises : 54 % de la capitalisation boursière danoise serait ainsi détenue par des fondations. Des groupes d'ampleur mondiale tels que Carlsberg, Rolex ou Lego sont détenus par des fondations.

Les expériences de fondations actionnaires à l'étranger ont conduit à examiner la capacité des formes juridiques existantes en France à répondre à des problématiques telles que :

- l'encouragement de la détention d'actions dans le patrimoine des fondations, en vue de l'allocation optimale de leurs actifs et de la diversification de leurs ressources. (Cette question est rendue d'autant plus importante que le contexte de taux d'intérêt bas fragilise le modèle économique traditionnel des fondations) ;
- la contribution des fondations à certains objectifs de politique industrielle, tels que la transmission et la conservation du capital des entreprises, ainsi que le rôle que pourraient jouer les fondations dans le soutien des entreprises en difficulté, dans le respect des règles européennes ;
- le financement de l'économie sociale et solidaire et de missions d'intérêt général par le secteur privé.

Le rapport observe une demande réelle et multiforme pour le modèle de la fondation actionnaire majoritaire. La transmission de son entreprise à une fondation suppose d'en renoncer à la propriété (ou à la transmission à ses héritiers), ce qui ne peut être accepté que dans certaines circonstances. En conséquence, le rapport estime que les conditions de détention majoritaire d'une entreprise par une fondation gagneront à être assouplies, en restant encadrées.

Les fondations actionnaires majoritaires constituent un outil de politique industrielle. En protégeant des entreprises contre des délocalisations ou des restructurations, et en encourageant l'investissement, elles permettraient de lutter contre certaines faiblesses de notre économie. L'intérêt d'entrepreneurs pour ce modèle invite à en faciliter le développement, d'autant qu'un tel élargissement de l'offre juridique aura très probablement pour effet de stimuler la demande.

A cet effet, le rapport formule et étaye plusieurs pistes d'adaptation du cadre juridique et administratif pour renforcer le rôle économique des fondations en France :

- Sans modifier les contours de la notion « d'intérêt général », la détention de participations majoritaires dans des entreprises par des fondations peut être encouragée en précisant les statuts des Fondations reconnues d'utilité publique (FRUP) et en amendant ceux des fondations d'entreprises et fonds de dotation, tout en révisant les règles relatives à la réserve héréditaire ;
- La structure financière des fondations peut être renforcée, notamment en élargissant leurs canaux de financement ;
- Le cadre juridique des fondations peut être simplifié, et le contrôle de l'État peut être rendu plus efficace.

> Rapport de l'Inspection Générale des Finances [ici](#)

## > La singularité coopérative



Alsace Lait, la Scop Artenréel, mais aussi les magasins Leclerc, le Crédit mutuel et bien d'autres comptent parmi ces sociétés qu'on appelle « coopératives » et qui jalonnent le territoire français. Présentes dans tous les secteurs d'activité, elles sont particulièrement puissantes dans l'agriculture, la banque et le commerce. Leur taille parfois gigantesque ne leur permet pas toujours d'entretenir un lien de proximité avec leurs membres adhérents, mais elles présentent l'atout essentiel d'être indépendantes d'actionnaires financiers.

Quelles sont les spécificités de ces entreprises ? À l'ère de la domination des multinationales, les coopératives constituent-elles une véritable alternative ou bien sont-elles condamnées à choisir entre rester à la marge ou se banaliser ? Quelle importance accorder à ce système économique ultra-territorialisé ?

En combinant réflexion d'ensemble et enquête de terrain, ce livre permet de mieux connaître les coopératives qui ont la particularité d'être les seules formes d'organisation disposant de principes de fonctionnement extra-économique à l'échelle mondiale. Tout en identifiant ses limites, il montre les atouts du modèle coopératif et les solutions qu'il apporte : en maintenant l'activité économique et sociale à l'échelle locale, il constitue un garde-fou contre la volatilité des capitaux et des emplois, permettant de concilier projet professionnel et projet de vie.

> Pierre LIRET (Ed. Les Petits Matins)

## > Site internet du CIRIEC-International



Outre les données institutionnelles et le calendrier des réunions, on y trouve des informations sur les recherches en cours, les dernières publications, les prochains événements. On peut accéder à l'AGORA, répertoire détaillé des membres, base de données documentaire et espace destiné à la diffusion d'information. Le site présente les activités des sections nationales.

> <http://www.ciriec.ulg.ac.be/>

# > Le financement des entreprises de l'ESS

Synthèse du rapport de la **Chambre française de l'Economie Sociale et Solidaire** (Commission présidée par **Frédéric TIBERGHEIN**)  
(Le rapport peut être téléchargé sur le site d'ESS France [www.ess-france.org](http://www.ess-france.org))



Le financement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est un sujet largement délaissé, y compris par les institutions publiques à qui l'article 12 de la loi du 31 juillet 2014 a confié une mission spécifique dans ce domaine, l'INSEE, la Banque de France et la Banque publique d'investissement (Bpi). On ne sait pratiquement rien de fiable non plus sur les différents modèles économiques et de financement adoptés par les entreprises du tiers-secteur. Ce constat désarmant conduit à relativiser par avance toutes les conclusions catégoriques ou définitives qui pourraient être tirées quant à l'abondance (« tout va bien ») ou au contraire à la pénurie (« tout va mal ») des financements disponibles ou accessibles à ces entreprises, ces deux appréciations coexistant y compris au sein de la direction générale du Trésor.

ESS France, à qui l'article 17 de la même loi a confié avec le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) et les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) une mission de suivi de l'accès à ces financements, a entrepris de commencer à combler ces lacunes en dressant un premier panorama des financements accessibles et en rendant public le rapport d'étape de sa commission financement des entreprises de l'ESS, en espérant qu'ils déclencheront une prise de conscience et un sursaut.

**1** Il subsiste, même en période d'abondance de crédit et de taux bas, des difficultés d'accès au financement. Non pas générales, mais spécifiques et plus ou moins vivement ressenties selon les secteurs d'activité, les statuts, la taille de l'entreprise, son stade de développement (amorçage, création, développement, changement d'échelle, transmission et retournement) et la nature du besoin (trésorerie, fonds de roulement, investissement, innovation, fonds propres).

Le rapport détaille ce qu'on sait aujourd'hui sur tous ces points, qu'il conviendra d'affermir.

**2** Plusieurs améliorations ont été apportées récemment à ce financement. De nombreux dispositifs spécifiques à l'ESS sont apparus depuis le début des années 2010 (Bpi, fonds divers créés parallèlement à la loi de juillet 2014...) et des acteurs nouveaux (investisseurs solidaires, investisseurs à impact, ...) ont trouvé leur place aux côtés d'acteurs plus anciens (la Caisse des dépôts, le Crédit coopératif...) ou généralistes (les banques de l'ESS ou les banques de réseaux, qui financent de longue date les fonds de roulement et l'investissement de nombreuses entreprises de l'ESS).

Plusieurs réseaux d'accompagnement à la création et au développement des entreprises de l'ESS contribuent également à leur plus grande stabilité et pérennité. L'élargissement des offres accessibles et de nouveaux outils (titres associatifs, certificats paritaires et mutualistes...) permettent de mieux répondre aux besoins des entreprises. Après cette phase d'addition, il faut maintenant installer durablement ces outils, ces dispositifs, ces acteurs et ces réseaux de distribution et mieux les articuler.

**3** Malgré ces améliorations, il reste des lacunes à combler comme l'illustrent les points suivants. De nombreuses associations soutiennent à juste titre que la tarification publique (comme la Tarification à l'activité) ne permet pas toujours de couvrir les coûts et de dégager des marges de manœuvre financière pour investir. De même, beaucoup de subventions restent décidées tard dans l'année et tardivement versées, occasionnant de sérieuses difficultés de trésorerie. Le manque de visibilité sur les concours publics freine également l'accès au crédit bancaire pour financer le fonds de roulement. Cet accès reste difficile pour les Très petites entreprises (TPE) de l'ESS, qui disposent de peu de fonds propres, offrent peu de garanties sur leurs actifs, n'ont guère d'historique d'exploitation et peu de visibilité sur l'avenir.

Alors qu'il existe des besoins d'investissement significatifs (immobilier, outils de production, équipement et informatique) dans certains secteurs (santé publique, tourisme social, entreprises d'insertion...), il subsiste des difficultés d'accès au crédit bancaire d'investissement pour les entreprises qui ont peu de fonds propres, qui ne justifient pas de leur capacité de remboursement grâce aux excédents dégagés sur l'exploitation et qui n'offrent pas des garanties suffisantes.

Le financement de l'innovation sociale, très risqué, à terme plus long que le financement de l'innovation technologique et de rendement moindre, reste également difficile pour les Petites et moyennes entreprises (PME), en particulier faute de dispositif finançant l'ingénierie de projet.

Pour des raisons tenant notamment à la débudgétisation par l'Etat des crédits nécessaires, les garanties publiques sur les prêts et investissements des banques ont été dégradées par la Bpi alors qu'il s'agit de l'instrument de politique publique le plus efficace. Plus fondamentalement, le niveau des fonds propres reste insuffisant, principalement à deux étapes de la vie de l'entreprise, le démarrage et le changement d'échelle. Si les fonds d'épargne solidaire et les fonds à impact permettent d'apporter des fonds propres ou des quasi fonds propres à des conditions généralement attractives, il reste à développer une culture des fonds propres dans les entreprises de l'ESS et à faciliter leur accumulation.

Enfin, comme dans le secteur concurrentiel, les grandes entreprises ne rencontrent aucune difficulté à se financer, sauf situation financière dégradée.

**4** Nombre des ingrédients nécessaires à la constitution d'un écosystème favorable au financement de l'ESS sont déjà réunis en France :

- Un champ clairement délimité par la loi pour l'ESS et des définitions précises pour ses différentes catégories d'entreprises ;
- Des institutions financières spécialisées nombreuses et efficaces ainsi que des outils et des mécanismes de financement spécifiques (prêts et garanties sur prêts, apports en fonds propres patients, subventions de fonctionnement ou d'équipement, dons...) répondant à une bonne partie des besoins quant à la durée et au montant des concours (de quelques milliers € à quelques M€) ;
- Des relations de travail bien établies entre ces institutions spécialisées et les banques de réseau et les institutions financières à vocation généraliste ;
- Un dialogue de mieux en mieux structuré entre la société civile et les entreprises de l'ESS, les collectivités territoriales, l'Etat et les organisations syndicales (à travers l'épargne salariale) ;
- Un système mixte de financement combinant l'épargne individuelle des particuliers, l'épargne collective des salariés, les ressources des institutions financières spécialisées ainsi que des ressources publiques provenant des collectivités territoriales, de l'Etat et de l'Union européenne, cette mixité des sources constituant un atout à préserver ;
- Des avantages fiscaux proportionnés attachés à cette diversité de sources de financement ;
- Un volume de ressources significatif et en croissance, pour autant que l'on dispose de chiffres ;
- D'excellents réseaux territoriaux d'accompagnement à la création et au développement des entreprises de l'ESS, mais leur bonne performance reste sous-utilisée car le financement de cet accompagnement n'est pas complètement assuré ni stabilisé.

**5** Pour que cet écosystème fonctionne mieux, les principaux axes de progrès identifiés sont les suivants :

- Comblent les « trous dans la raquette » qui ont été ou seront identifiés ;
- Assurer la montée en puissance sur les territoires d'incubateurs et d'accélérateurs ;
- Mobiliser davantage de moyens de financement auprès d'acteurs qui restent en retrait de l'ESS de gré (compagnies d'assurance ; fonds de retraite) ou de force (fondations) ;
- Continuer à mobiliser en priorité l'épargne individuelle et collective des citoyens et recentrer les interventions publiques sur les failles de marché (investissements à risque élevé et rentabilité modérée) et les instruments à fort effet de levier (garanties ...) ;
- Pérenniser les financements publics là où ils existent et garantir davantage de visibilité pour leurs bénéficiaires ;
- Articuler davantage les interventions des financeurs entre eux ;
- Améliorer le financement de l'accompagnement dans toutes ses composantes (amorçage, changement d'échelle, innovation).

**6** L'équilibre entre épargne et investissement semble avoir été assuré jusqu'ici et devrait le rester. Tous les acteurs soulignent qu'il existe des projets plus nombreux et plus ambitieux que jamais. Ils seront à financer si le financement de l'ingénierie de projet et de l'accompagnement était mieux assuré pour les rendre « investment ready ». Plus fondamentalement, les besoins sociaux non ou mal satisfaits n'arrêtent pas de croître à la mesure du double échec du secteur privé à assurer le plein emploi et de l'Etat Providence à lutter efficacement et à prévenir l'exclusion sociale et la précarité sous toutes leurs formes.

Le tiers-secteur, pour apporter les réponses adéquates attendues par la population, a simplement besoin d'être mieux financé par le secteur public et par de nouvelles sources de financement. De nombreuses propositions sont formulées dans ce sens.



## > Colloque : Complémentaire santé et actualité stratégique



**Espace Social Européen** et l'**OCIRP** (Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance) organisent le 1er juin prochain, à Paris, un colloque sur l'état des lieux des OCAM. L'occasion pour les décideurs des assureurs complémentaires de faire le bilan de l'année 2016 et de se projeter sur les prochains exercices.



Du déploiement de l'ANI, de la création de grands groupes prudentiels au débat de la présidentielle sur le reste à charge, l'ensemble des thèmes de l'actualité 2017 des OCAM sera au programme du colloque :

- Restitution et analyse des chiffres clés du marché des Ocam
- Débat sur l'état du marché et l'impact des dernières réformes
- « 0% de RAC (reste à charge) : que faire pour les Ocam ?

Le président Emmanuel MACRON, dans un message adressé à Espace Social Européen, a fait savoir son intérêt pour les suggestions des participants à ce séminaire sur les solutions possibles quant au zéro reste à charge sur les soins prothétiques.

> Programme et inscription : <http://www.espace-social.com/evenement-posts/seminaire-ocam-etat-des-lieux>

## > Coopérations économiques et économie sociale et solidaire

Quels impacts et leviers de développement ?



L'**AVISE** organise une conférence, le 8 juin à Paris, à l'occasion de la sortie d'une étude qualitative confiée à des étudiantes de l'École urbaine de Sciences Po et analysant les différents types de coopérations économiques (pôles de compétitivité, clusters et Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et leurs impacts sur les territoires.

Au cours de cette conférence, organisée en partenariat avec la Délégation interministérielle à l'ESS, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le groupe Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fonds social européen, des entreprises interrogées dans le cadre de l'étude, des experts et des acteurs institutionnels échangeront sur les leviers de développement des coopérations économiques dans l'Économie sociale et solidaire (ESS).

> Programme détaillé et inscription en [ligne](#)

## > 8<sup>ème</sup> édition de l'Académie de l'économie sociale et solidaire



La 8<sup>ème</sup> édition de l'Académie de l'économie sociale et solidaire organisée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) se tiendra à Séoul (Corée du Sud), du 26 au 30 juin 2017, sur le thème : "**Innovative Ecosystem for SSE Public Policies - A Contribution to the Future of Work**".

Cette manifestation internationale, qui se déroulera en Asie pour la première fois, est organisée en collaboration avec le Forum Mondial de l'Économie Sociale (GSEF)

> Plus d'informations : [socialeconomy@itcilo.org](mailto:socialeconomy@itcilo.org)

## > 5<sup>èmes</sup> Rencontres du GESS



Les 5<sup>èmes</sup> Rencontres du GESS (Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires) se tiendront à Reims (Campus Croix-Rouge), les 7-8 décembre 2017, sur la thématique : "**Repenser le management des entreprises de l'ESS: interroger les théories et les pratiques**".

> Les intentions de communication sont attendues pour le 12 juin (envoi par mail : [chaire.ess@univ-reims.fr](mailto:chaire.ess@univ-reims.fr)) -- Laëticia LETHIELLEUX, maître de conférences en sciences de gestion, titulaire de la Chaire Économie Sociale et Solidaire - Université de Reims.

## > Coopérer et innover en faveur des territoires



Le Labo de l'ESS organise la rencontre « **Coopérer & innover en faveur des territoires** », le 5 juillet prochain à Paris.

A cette occasion, seront présentés les résultats d'une enquête sur l'activité des **Pôles Territoriaux de Coopération Économique** (PTCE). Cette enquête avait pour objectif de proposer des pistes de réflexion, de conforter l'émergence et la consolidation des pôles et de valoriser les projets mis en œuvre par les acteurs investis dans ces pôles.

> Inscription : <http://bit.ly/2pBHQKE>

# CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,  
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud  
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :  
économie publique, économie sociale et économie paritaire

Ses travaux se réalisent  
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...  
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations  
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales  
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales  
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,  
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres  
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par  
Alain Arnaud

Informations-adhésions : >>> [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)

## CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

### CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris  
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)  
[www.ciriec-france.org](http://www.ciriec-france.org)



### *"Brèves du CIRIEC-France"*

Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

Direction légale de la publication : Alain ARNAUD - Direction de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez  
contribuer à alimenter les *Brèves du CIRIEC-France*



[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs  
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source